

AVIS PUBLIC

PROJETS DE RÈGLEMENTS 248 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AU PRÉFET DE LA MRC DES BASQUES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'effet qu'un projet de règlements portant le numéro 248 sur le Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC des Basques a été présenté lors de la séance régulière du Conseil de la MRC qui s'est tenue le 22 novembre 2017 à la salle des Loisirs de Sainte-Françoise, et ce, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le projet de règlements vise principalement à pour objet d'affirmer les principales valeurs de la MRC des Basques auxquelles adhèrent explicitement les maires et le préfet, d'édicter les règles déontologiques que le préfet doit respecter et de prévoir les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques, le mercredi 13 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle communautaire de Rivière-Trois-Pistoles situé au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Il est disponible pour consultation au bureau de la MRC durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Trois-Pistoles, ce 23 novembre 2017 Claude Dahl

Directeur général et secrétaire-trésorier